



Valeur reconnaissance de dette

Par **Henry.marcand**, le **05/01/2021** à **13:33**

Bonjour,

Quelle est la valeur d'une reconnaissance de dette entièrement dactylographiée et comportant une signature scannée ?

Il n'y a aucune mention manuscrite. La somme est indiquée en chiffres et en lettres.

Un tel document permet il de recouvrer la somme mentionnée en faisant intervenir un juge ?

Merci beaucoup de votre réponses!

Par **Visiteur**, le **05/01/2021** à **15:24**

Bonjour

IL faudrait détenir l'original et non pas un SCAN !

Par **nihilscio**, le **05/01/2021** à **15:44**

Bonjour,

Un tel document peut suffire si le montant de la dette ne dépasse pas 1500 €. Sa valeur probante est alors laissée à l'appréciation souveraine du juge. Si le montant de la dette

dépasse 1500 €, cette reconnaissance ne comportant pas de signature manuscrite n'est qu'un commencement de preuve par écrit qui doit être corroboré par d'autres éléments de preuve.

A lire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1800>